

NYSSSEN & Fils Assurances SPRL

Rue de Verviers 43 - 4651 Battice

☎ 087/67.84.25 - 📠 087/66.06.25 - @ nyssenassurances@gmail.com

N° d'inscription FSMA **40290** en tant que courtier en assurances, numéro d'entreprise **0433941376**

Le bureau ne possède aucune participation directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'une quelconque entreprise d'assurances ou des entreprises mères des entreprises d'assurances. Aucune entreprise d'assurances ou des entreprises mères des entreprises d'assurances ne possèdent une participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du bureau.

Par le biais du présent document, notre bureau agit conformément à la version consolidée de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, de la loi 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et en réassurances et à la distribution d'assurances, à la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances qui entre en vigueur le 1 novembre 2014 et à la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers ainsi que des arrêtés d'exécution y afférents.

Fiche d'intermédiation pour l'épargne ou l'investissement par le biais d'une assurance-vie

Renseignements relatifs au client (= preneur d'assurance)

Nom : Prénom :
Adresse : N° : Boîte :
Code postal : Localité :
Date de naissance :
Numéro de registre national :

Vous confirmez votre choix de recevoir les informations légales, précontractuelles et contractuelles par voie électronique ou de les consulter sur le site Web, sauf si celles-ci ne sont pas encore disponibles électroniquement.

Votre adresse e-mail :

Partie I : Vos exigences et besoins pour l'épargne ou l'investissement par le biais d'une assurance-vie

Afin de procéder à une analyse de vos exigences et besoins, nous vous posons les questions suivantes. Il est important que vous communiquiez toutes les circonstances connues de vous qui ont une importance pour la détermination de vos exigences et besoins.

• Quel est votre âge ?

Moins de 18 ans Entre 18 et 35 ans Entre 36 et 50 ans
 Entre 51 et 65 ans Plus de 65 ans

• Quelle est votre situation familiale ?

Célibataire Marié Cohabitant légal/ contrat de vie commune

• Avez-vous des enfants à charge ?

Oui Non

• Quel est votre niveau d'enseignement ?

Universitaire Enseignement supérieur Enseignement secondaire
 Enseignement professionnel Autres

POUR TOUTES VOS QUESTIONS OU PROBLEMES, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER EN PRIORITE A NOTRE BUREAU.

Des plaintes peuvent également être déposées auprès du Service Ombudsman Assurances, à 1000 Bruxelles, square de Meeûs 35. Tél. : 02/547 58 71 – Fax : 02/547 59 75 - www.ombudsman.as.

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par la FSMA, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14, et peut être retrouvé sur www.fsma.be.

NYSSSEN & Fils Assurances SPRL

Rue de Verviers 43 - 4651 Battice

• **De quelle catégorie professionnelle relevez-vous ?**

- | | | |
|--|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Fonctionnaire | <input type="checkbox"/> Mandataire d'une société | <input type="checkbox"/> Employé |
| <input type="checkbox"/> Ouvrier | <input type="checkbox"/> Profession libérale | <input type="checkbox"/> Indépendant |
| <input type="checkbox"/> Etudiant | <input type="checkbox"/> Sans profession | <input type="checkbox"/> Diplomate |
| <input type="checkbox"/> Retraité | <input type="checkbox"/> Aucune des catégories précitées | |

Profession précédente (si pertinent) :

• **Que souhaitez-vous ?**

<input type="checkbox"/> Epargner ou investir :
<input type="checkbox"/> avec une rente viagère ;
<input type="checkbox"/> en combinaison avec un revenu récurrent.

• **Quel est concrètement votre objectif d'épargne et/ou d'investissement ?**

- Chercher à constituer un montant (capital) pour une dépense spécifique dans le futur.
- D'une manière générale, faire fructifier un capital.
- Anticiper les évolutions de la bourse.
- Un revenu (mensuel) pour compléter mon revenu actuel.
- Un complément à mon revenu futur (par exemple une pension complémentaire).

• **Souhaitez-vous recevoir, pour vous ou vos proches, une prestation complémentaire dans l'une des situations suivantes ?**

<input type="checkbox"/> Décès	<input type="checkbox"/> Invalidité	<input type="checkbox"/> Décès consécutif à un accident	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Pas de prestation complémentaire			

• **Souhaitez-vous bénéficier de la déductibilité fiscale ?**

- Oui Non

• **Comment souhaitez-vous payer votre (vos) prime(s) ?**

- Prime unique Primes périodiques Primes libres

• **Quel montant souhaitez-vous verser ?**

(Si vous optez pour le versement d'une prime libre, prière de mentionner au moins l'ordre de grandeur du montant à investir) euros

• **Que représente ce montant par rapport à votre patrimoine mobilier ?**

- Moins de 10 %
- Entre 10 % et 25 %
- Entre 25 % et 50 %
- Plus de 50 %

POUR TOUTES VOS QUESTIONS OU PROBLEMES, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER EN PRIORITE A NOTRE BUREAU.

Des plaintes peuvent également être déposées auprès du Service Ombudsman Assurances, à 1000 Bruxelles, square de Meeûs 35. Tél. : 02/547 58 71 – Fax : 02/547 59 75 - www.ombudsman.as.

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par la FSMA, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14, et peut être retrouvé sur www.fsma.be.

NYSSSEN & Fils Assurances SPRL

Rue de Verviers 43 - 4651 Battice

• **Combien de temps l'argent peut-il rester bloqué ?**

- 3 ans au maximum
- 8 ans au maximum
- 16 ans au maximum
- Plus de 16 ans

• **Devez-vous pouvoir entre-temps effectuer des retraits ?**

- Non Régulièrement A mon gré

• **Exigences spécifiques**

Avez-vous d'autres exigences spécifiques ou y a-t-il des informations complémentaires susceptibles d'être importantes pour la détermination de vos exigences et besoins ?

Vous confirmez avoir déclaré exactement toutes les circonstances connues de vous qui doivent raisonnablement être considérées comme des données susceptibles d'influencer l'analyse de vos exigences et besoins.

Partie II. Conseil

Partie II. A Notre bureau fournit un conseil

Notre bureau vous fournit un conseil. Vous confirmez que le bulletin financier établi par notre bureau est toujours d'actualité, qu'il peut être utilisé dans le cadre de la prestation du présent service d'intermédiation en assurances et qu'il n'est dès lors pas nécessaire d'établir un nouveau bulletin financier.

Notre bureau vous fournit un conseil. Notre bureau ne dispose pas de votre bulletin financier/votre bulletin financier mis à jour. Par conséquent, un bulletin financier a été établi.

Vous trouvez votre bulletin financier en annexe.

- Nous vous recommandons le(s) produit(s) d'assurance _____ sur la base :
- (1) de l'analyse effectuée ci-avant de vos exigences et besoins pour une assurance d'épargne ou d'investissement;
 - (2) du bulletin financier qui a été établi sur la base de vos connaissances et de votre expérience, de votre capacité financière et de vos objectifs financiers.

Vous confirmez que vous avez été informé de votre droit de solliciter le nom et l'adresse de l'entreprise ou des entreprises d'assurances avec laquelle (lesquelles) notre bureau travaille ou peut travailler.

POUR TOUTES VOS QUESTIONS OU PROBLEMES, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER EN PRIORITE A NOTRE BUREAU.

Des plaintes peuvent également être déposées auprès du Service Ombudsman Assurances, à 1000 Bruxelles, square de Meeûs 35. Tél. : 02/547 58 71 – Fax : 02/547 59 75 - www.ombudsman.as.

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par la FSMA, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14, et peut être retrouvé sur www.fsma.be.

NYSSSEN & Fils Assurances SPRL

Rue de Verviers 43 - 4651 Battice

- Nous vous recommandons le(s) produit(s) d'assurance sur la base :
- (1) de l'analyse effectuée ci-avant de vos exigences et besoins pour une assurance d'épargne ou d'investissement;
 - (2) du bulletin financier qui a été établi sur la base de vos connaissances et de votre expérience, de votre capacité financière et de vos objectifs financiers;
 - (3) d'une analyse impartiale d'un nombre suffisant de contrats d'assurance d'épargne ou d'investissement disponibles sur le marché et répondant à vos exigences et besoins.

Ce(s) produit(s) répond(ent) à vos exigences et besoins et est/sont, compte tenu de votre bulletin financier, adéquat(s) pour vous.

Motivation:

Vous confirmez que notre bureau ne doit plus effectuer d'analyse complémentaire de marché pour les besoins et d'épargne ou d'investissement que vous souhaitez couvrir par l'intermédiaire de notre bureau et vous reconnaissez également avoir été expressément informé du degré de risque, de la portée et des limites du/des produit(s) d'assurance que vous avez choisi.

Partie II. B Notre bureau ne fournit pas de conseil

Notre bureau ne fournit pas de conseil. Vous confirmez que les réponses aux questions concernant vos connaissances et votre expérience, posées antérieurement par notre bureau, sont toujours d'actualité, et que notre bureau peut continuer à les utiliser dans le cadre de la prestation du présent service d'intermédiation en assurances et qu'il n'est dès lors pas nécessaire de répondre à nouveau aux questions.

Notre bureau ne fournit pas de conseil. Vous avez répondu à nos questions relatives à vos connaissances et votre expérience.

Vous retrouvez votre bulletin financier en annexe.

Le(s) produit(s) que vous avez choisi(s) : . Vous avez choisi ce(s) produit(s) sur la base de l'analyse effectuée ci-avant de vos exigences et besoins pour une assurance d'épargne ou d'investissement.

Vous confirmez que notre bureau ne doit plus effectuer d'analyse de marché pour les besoins d'épargne ou d'investissement que vous souhaitez couvrir par l'intermédiaire de notre bureau et vous reconnaissez également avoir été expressément informé du degré de risque, de la portée et des limites du/des produit(s) d'assurance que vous avez choisi(s).

POUR TOUTES VOS QUESTIONS OU PROBLEMES, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER EN PRIORITE A NOTRE BUREAU.

Des plaintes peuvent également être déposées auprès du Service Ombudsman Assurances, à 1000 Bruxelles, square de Meeûs 35. Tél. : 02/547 58 71 – Fax : 02/547 59 75 - www.ombudsman.as.

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par la FSMA, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14, et peut être retrouvé sur www.fsma.be.

NYSSSEN & Fils Assurances SPRL

Rue de Verviers 43 - 4651 Battice

A préciser par le bureau :

- Compte tenu de vos connaissances et de votre expérience, le(s) produit(s) que vous avez choisi(s) est/sont approprié(s).
- Compte tenu de vos connaissances et de votre expérience, notre bureau vous avertit que le(s) produit(s) que vous avez choisi(s) n'est/ne sont pas approprié(s).
- Notre bureau vous avertit qu'il ne dispose pas des informations nécessaires pour déterminer si le(s) produit(s) que vous avez choisi(s) est/sont approprié(s) ou non.

Partie III. Information

Notre bureau a parcouru avec vous et vous a fourni votre bulletin financier, la fiche d'information financière et les conditions du contrat d'assurance choisi.

- Vous avez aussi reçu l'information complémentaire suivante:
- Vous confirmez que nous avons parcouru la fiche client avec vous.

Fait en deux exemplaires, dont un est remis au client

Fait à , le/...../.....

Signature:

Le traitement des données à caractère personnel susmentionnées est, conformément à l'article 5c) de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998 (dénommée ci-après « la loi sur la protection de la vie privée »), nécessaire afin de satisfaire à l'obligation d'information prévue dans la loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et en réassurances et à la distribution d'assurances abrogée et remplacée à partir du 1^{er} novembre 2014 par la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et à laquelle notre bureau est soumis en tant que responsable du traitement.

Conformément à la loi sur la protection de la vie privée, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles qui vous concernent et de rectification de ces données. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la Commission de la protection de la vie privée, à 1000 Bruxelles, Rue de la Presse, 35.

POUR TOUTES VOS QUESTIONS OU PROBLEMES, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER EN PRIORITE A NOTRE BUREAU.

Des plaintes peuvent également être déposées auprès du Service Ombudsman Assurances, à 1000 Bruxelles, square de Meeûs 35. Tél. : 02/547 58 71 – Fax : 02/547 59 75 - www.ombudsman.as.

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par la FSMA, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14, et peut être retrouvé sur www.fsma.be.